

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 39
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le samedi 29 juillet à 18h30, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 24 juillet 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

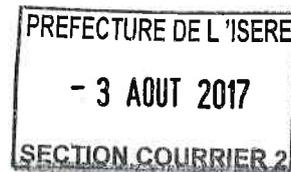
PRÉSENTS : 6

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, ~~Edouard BOS~~, Michel JORCIN, Patrick HUSTACHE
Marc PARISET

ABSENTS : *Edouard Bos*

POUVOIRS : 0

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.



OBJET : conditions de mise à disposition et d'utilisation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de revoir les conditions de mise à disposition et d'utilisation de la salle polyvalente, actuellement encadrées par les délibérations n°2008-11-08-03 du 8 novembre 2008 et n°2009-05-02-03 du 2 mai 2009.

La salle polyvalente est mise à disposition gratuitement aux personnes ayant une attache avec Oulles (et pour les associations du territoire ?); pour les autres demandes, il sera demandé le paiement d'un forfait journalier/week-end/semaine de 30 EUROS jour ; 50 euros le WE et 180 la semaine.

Tout demandeur devra obligatoirement fournir une attestation d'assurance pour le bien loué.

Les demandes devront être faites par voie postale ou par mail (communeouilles@orange.fr) au minimum 8 jours avant la mise à disposition demandée.

Cette délibération annule et remplace les délibérations n°2008-11-08-03 et n°2009-05-02-03.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Décide D'accepter cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

